

Rapport N° 214

Skate-park de Colovray – Installations provisoires

- Réponse au postulat du 2 juin 2014 de M. le Conseiller communal Jean-Pierre Vuille intitulé « Pour un emplacement pour le futur skate-park » ;
 - Demande d'un crédit de CHF 290'000.- destiné aux travaux de réalisation.
-

Nyon, le 23 mai 2015

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Mmes Roxane Faraut-Linares, Béatrice Enggist, Aurélie Bodeman (présidente et rapportrice) et MM Dominique Karlen (en remplacement de M. Luigi Altieri), David Saugy, Bernard Ueltschi (en remplacement de Mme Taïna Pieren), Marc Bourqui (en remplacement de M. Jean-Pierre Vuille) et Jürgen Vogel s'est réunie le 19 mai 2015 afin d'étudier le préavis 214.

La commission a entendu M. Claude Dupertuis, Municipal, ainsi que M. Hugues Rubattel, Chef de service des Espaces verts et forêts. Elle les remercie pour les diverses et complètes informations apportées lors de la séance.

Colovray le seul choix

MM. Claude Dupertuis et Hugues Rubattel introduisent leur présentation du préavis 214 en rappelant que le projet du skate-park fait suite à une pétition, lancée en 2012 par des jeunes avec des idées consciencieuses, habitants de Nyon et désireux d'élaborer un projet de construction de skate-park. Le nouveau projet, après concertation avec ce groupe de pétitionnaires, répondrait parfaitement à leur attente. Ils soulignent également que ce préavis n'est pas le premier, le préavis 68/2012 demandait l'aménagement d'un skate-park à la Grande Jetée, malgré un rapport unanimement favorable de la Commission ad hoc, ce rapport n'obtenait pas l'approbation du Conseil communal. La Municipalité, soucieuse de répondre aux différentes interpellations et au postulat de M. Jean-Pierre Vuille « postulat pour un emplacement pour le futur skate-park », a constitué un groupe de travail, piloté par le Service des espaces verts et forêts (EV) et composé des Services de l'urbanisme (URB), des affaires sociales et jeunesse (SASEJ) et des sports, manifestations et maintenance (SNM), afin de faire l'inventaire des espaces susceptibles d'accueillir le futur skate-park.

Le choix du site de Colovray est justifié par plusieurs critères:

- éloignement de plus de 100 m. des habitations
- proximité de w.-c. publics et de poubelles en quantité
- proximité d'un espace de détente (actuellement peu utilisé) et d'une aire de pique-nique ombragés
- proximité d'un point d'eau potable
- proximité d'un arrêt de bus et de bande cyclable
- proximité du centre sportif
- le futur plan de quartier « Colovray » prévoit l'emplacement d'un skate-park

La localisation de ce skate-park à cet emplacement est prévu à ce jour pour une durée d'au moins 4 à 5 ans, bien que provisoire, cet agencement est en effet dépendant de la réalisation de la future

halle multisports, et le plan de quartier prévoit l'implantation définitive d'un skate-park. La Municipalité nous assure que cet aménagement ne sera ni péjoré, ni détruit dans les mois à venir si le projet de l'UEFA se conclut rapidement, et que le voisinage, après consultation ne devrait pas faire opposition à ce projet.

Le skate-park et sa zone

Le projet du skate-park proposé à l'extrémité du parking de Colovray présente et se compose de différents modules (Bank Combo Quaterpipe, Pyramide, Quarterpipe, MiniRampe, Step Curb, Granit Curb, Wheelie table et un Bankspine), d'un revêtement en HPL (High Pressure Laminate – couches de fibres de cellulose imprégnées de résines), qui ne présentera pas de différence notable au niveau de l'émission de bruit, d'une barrière de sécurité d'une hauteur de 1.10 mètre, qui permettra de définir et de sécuriser l'espace dévolu au skate-park du parking et de la route cantonale. Des panneaux de consignes seront installés à l'entrée du skate-park, en mentionnant le fait qu'il faut être au minimum deux pour utiliser le skate-park. Ce skate-park n'est dans l'absolu pas prévu pour de la compétition mais sera ouvert toute l'année aux adeptes.

Certains commissaires souhaiteraient soumettre l'idée de l'installation d'une webcam, qui aurait comme objectif de permettre aux utilisateurs de savoir en temps réel si le skate-park est utilisé et de rapprocher le skate-park aux personnes passionnées qui pourraient apprécier des prestations spectaculaires.

Aucun éclairage spécial ne sera installé, les horaires du skate-park seront ainsi délimités par l'heure du coucher du soleil ; l'éclairage existant actuellement sur place est surtout indirect, via la route cantonale entre autres. La Municipalité expliquant son choix de ne pas rajouter d'éclairage afin de ne pas créer de pollution lumineuse supplémentaire et d'amener les utilisateurs à partir à des heures convenables.

Cependant l'ensemble de la commission se questionne et propose que la lumière soit donnée aux utilisateurs, via la création d'association, qui pourraient s'engager en cas d'acceptation du projet par le Conseil communal à établir une charte d'utilisation du skate-park et d'assurer dans la mesure du possible le contrôle de la lumière. Créant par ce biais un projet responsabilisant les jeunes et permettant de faire vivre ce lieu dans un climat de sécurité, ce projet pourrait être mené à bien via éventuellement le SASEJ. D'autres propositions pourraient émaner depuis cette association comme la création de graffitis sur les côtés lisses des modules par des graffiti artistes.

La surface occupée pour les installations et les mesures d'accompagnement est de l'ordre de 900m². Elle prévoit la suppression de près de 40 places de stationnement sur un total d'environ 335 actuellement. La Municipalité nous assure que cette suppression sera normalement entièrement compensée à court terme dans le projet d'aménagement du parking de la piscine.

Dimension économique

Au vu des travaux proposés le montant estimé, basé sur des devis d'installation et sur l'estimation des travaux de génie civil se monte à CHF 290'000.-

La Municipalité propose que le Fonds pour le développement durable contribue à son financement à hauteur de CHF 29'000.-. Ce montant peut être financé de plus par le subside du Fonds cantonal du sport, d'un montant d'environ 15% de la somme du coût des installations propres au skate-park (soit ici environ CHF 193'000.-), ce subside ne peut être demandé avant le début des travaux de construction. Le Fonds cantonal pour la jeunesse, dont le total des subventions possibles est de CHF 10'000.-, pourra être accordé à condition de répondre à certains critères (porté par des jeunes participants à son développement et à sa réalisation). A cela s'ajoutent deux ou trois entretiens annuels effectués pour un montant approximatif de CHF 2'500.- par année.

A la fin de la période dite provisoire, les différents modules pourraient être réutilisés ou vendus.

Conclusion

La commission a eu le plaisir de se prononcer sur ce préavis qui a généré quelques avis dubitatifs concernant l'emplacement du skate-park sur le site de Colovray, mais qui a su écouter et comprendre les différents critères qui ont amené à cette décision.

La création d'un skate-park à Nyon est une nécessité évidente. Ce préavis, élaboré par un groupe de travail constitué de plusieurs Services, répond provisoirement à une demande citoyenne vieille de près de 10 ans.

Le bénéfice social d'une telle réalisation n'est plus à démontrer, elle incite la jeunesse à pratiquer différents sports en synergie avec les activités sportives environnantes et l'espace de détente. Le futur skate-park sera fédérateur entre différentes classes d'âge, adeptes ou non de ce genre de sport.

Cette réalisation permettra une utilisation optimale de l'endroit, son coût est raisonnable si l'on tient compte de la durée et de la rentabilisation partielle du matériel.

La commission, après avoir entendu avec satisfaction les réponses de la Municipalité, est unanimement convaincue par le projet qui nous est présenté aujourd'hui, les commissaires souhaitent que le projet d'une association par des personnes utilisant ce lieu soit envisagé afin de responsabiliser les utilisateurs de ce futur skate-park. Cette association aurait l'avantage de leur donner la possibilité d'écrire une charte concernant le règlement du skate-park, de s'engager à utiliser l'éclairage à bon escient et d'offrir un espace graffiti aux artistes. Un signal fort pour la jeunesse nyonnaise.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 214 concernant une demande de crédit de CHF 290'000.- pour la réalisation d'un skate-park provisoire à l'extrémité du parking de Colovray,
- ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 290'000.- afin de procéder aux travaux de réalisation d'un skate-park provisoire à l'extrémité du parking de Colovray, montant duquel seront déduites les subventions suivantes :
 - Fonds cantonal pour la jeunesse : CHF 10'000.-, sous réserve de confirmation ;
 - Fonds pour le développement du sport : environ CHF 29'000.-, sous réserve de confirmation ;
2. de prélever un montant de CHF 29'000.- du compte N° 9280.33 – *Fonds pour le développement durable* ;
3. de porter le montant de CHF 290'000.-, après déduction des subventions et du prélèvement sur fonds, en augmentation du compte N° 9243.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 15 ans ;
4. de porter le montant de CHF 2'500.- au budget 2016 et suivants en augmentation du compte N° 440.3145.02 – *Entretien des installations existantes* ;
5. que le préavis N° 214 vaut réponse au postulat du 2 juin 2014 de Monsieur le Conseiller communal Jean-Pierre Vuille "Pour un emplacement pour le futur skate-park".

La Commission :

Mme Faraut-Linares Roxane, Mme Enggist Béatrice, Mme Bodeman Aurélie (présidente et rapportrice), M. Karlen Dominique, M. Saugy David, M. Ueltschi Bernard, M. Vogel Jürgen
M. Bourqui Marc